



AFAC ARAB FUND FOR
ARTS AND CULTURE
الصندوق العربي
للثقافة والفنون



المجلس العربي
للعلوم الاجتماعية
Arab Council
for the Social Sciences
Conseil Arabe
pour les Sciences Sociales

Programme AFAC-CASS de Recherche sur les arts (RAP)

Cycle 2 (2019-2021)

Dépôt de candidature à partir du 15 mai 2019

Date limite de présentation des demandes : 10 août 2019

Le [Fond Arabe pour les Arts et la Culture \(AFAC\)](#) et le [Conseil Arabe pour les Sciences Sociales \(CASS\)](#) ont l'honneur d'annoncer le deuxième cycle de leur programme de recherche conjoint : le Programme de recherche sur les arts (RAP). Ce Programme est une opportunité de financement visant à soutenir la recherche sur toutes les pratiques de l'art à travers les frontières des disciplines et approches méthodologiques sur des thèmes essentiels qui concernent et qui impliquent la région arabe.¹

Ce Programme est financé par l'AFAC et le CASS (fonds fournis au CASS par la [Fondation Andrew W. Mellon](#)). Les bourses sont disponibles aux chercheurs individuels (valeur maximale : USD 15 000), aux équipes de recherche ou collectifs (valeur maximale : USD 25 000) et aux institutions (valeur maximale : USD 35 000).

Recherche sur les arts :

La recherche sur les arts vise à répondre à une question analytique spécifique concernant les artistes, les pratiques artistiques et/ou la production artistique. De plus, les processus et les pratiques impliqués dans la connexion, la production, la réflexion et la communication du travail artistique et culturel, dans des contextes spécifiques, peuvent être documentés et analysés.

Au sein de ces grandes questions, l'autonomie des arts a fait l'objet de controverses. D'une part, l'art pour lui-même et le domaine de l'art libre de tout but matériel en dehors de lui-même demeurent un idéal pour certains artistes et publics. Lorsqu'on l'analyse, dans ce cas, l'art est considéré comme un espace esthétique hors du contexte sociétal, construit pour occuper un espace indépendant qui résiste aux explications des spécialistes des sciences sociales. D'autre part, un autre groupe considère les artistes comme des producteurs de connaissances reflétant, analysant et critiquant des questions et des contextes sociaux et politiques.

Ce programme soutient la recherche sur les arts non seulement pour ce qu'ils révèlent sur l'esthétique, mais également pour ce qu'ils découvrent sur la société. Les contextes social, économique et politique sont importants et la question qui se pose aux chercheurs est de savoir comment les arts s'engagent avec le milieu

¹ Aux fins de ce programme, la Région Arabe se définit par les 22 pays qui font officiellement partie de la Ligue des États Arabes : Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Mauritanie, Maroc, Oman, Palestine, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen.

environnant. Les spécialistes des sciences sociales, sciences humaines et les praticiens ou professionnels de l'art, travaillant seuls ou en collaboration, sont invités à produire des informations sur la manière dont les processus sociaux, économiques et politiques façonnent les arts (pratiques et production) ou vice-versa, et à explorer le rôle et le statut des artistes dans la communauté au sens large. Les formes et les fonctions des œuvres produites par les artistes et leur relation avec la société au sens large présentent également un intérêt.

Nulle part ailleurs, la discussion sur le rôle des arts dans la société n'a été aussi vive que dans les pays arabes, en particulier pendant et après les soulèvements arabes qui ont commencé en 2010 et se poursuivent encore. Au cours de ces moments historiques, les expressions artistiques et créatives ont fleuri, contribuant ainsi à promouvoir une société civile dynamique et vivante. Les jeunes ont utilisé la musique et les graffitis ainsi que d'autres outils artistiques pour exprimer leur désaccord politique ; ils ont également utilisé leur art pour engager des discussions critiques sur la politique, la religion, la culture, le nationalisme et l'identité. Ce faisant, ils ont interrogé la relation entre l'État et la production culturelle et ont imaginé de nouvelles façons pour les arts de transformer la société.

Ce programme encourage les universitaires et les praticiens de l'art à entreprendre des recherches sur les arts avec pour objectif général d'autonomiser la production de différents types de connaissances et d'encourager le dialogue entre les universités et les pratiques. La recherche artistique peut être académique ou axée sur la pratique, mais le résultat de la recherche doit inclure une composante écrite, dans laquelle la théorie, le contexte, les liens, la réflexion et la recherche systématique sont présentés et communiqués. Le programme vise à solliciter un large éventail de propositions de recherche de différents pays et disciplines. Nous encourageons également les recherches portant sur plusieurs pays ou régions. Nous invitons particulièrement les propositions interdisciplinaires qui lient les arts, les sciences humaines et les sciences sociales. Les projets quantitatifs et qualitatifs sont éligibles et les approches à méthodes mixtes sont encouragées.

Sujets potentiels :

- Le rôle des processus institutionnels officiels et non officiels dans la création ou la limitation de l'émergence de l'art.
- L'impact de l'expansion des marchés de l'art, de la restructuration économique et de la limitation des financements publics sur les arts.
- L'impact des modèles néolibéraux d'institutions et d'organisations sur les arts.
- La définition du travail artistique, de l'identité artistique et des publics.
- La relation entre les artistes et l'État ; le rôle des institutions officielles pour soutenir ou affaiblir la production artistique.
- L'effet des innovations technologiques et de la technologie informatique sur la diffusion artistique et la production de nouvelles formes d'expressions artistiques.
- L'impact des lois, des politiques culturelles, de l'industrie de la culture et des pratiques sur la forme et le contenu des œuvres d'art.
- Accès de divers publics aux arts.
- Les espaces artistiques en tant qu'espaces esthétiques et/ou politiques.
- Le rôle des arts dans la reproduction des classes et des statuts ; comment les inégalités sociales actuelles se reflètent sur les arts.

- Le rôle des arts à des moments historiques particuliers et ce qu'ils révèlent de la société.
- Sens, mesure et impact des arts.
- Les arts comme outils d'inclusion et d'exclusion.
- Perceptions publiques des arts.
- Élitisme versus populisme dans les arts
- L'impact de l'exil, du déplacement et de la migration sur la production artistique.

Critères d'éligibilité

- **Nationalité et résidence**

Les candidats doivent être des citoyens d'un pays arabe (défini comme membre de la Ligue des États Arabes) ou des ressortissants d'un pays arabe (défini comme résidents de longue durée, même s'ils ne possèdent pas la nationalité comme dans le cas des réfugiés) et doivent être basés dans la région arabe.

Dans le cas d'équipes ou de collectifs, le chercheur principal doit être un citoyen/ressortissant d'un pays arabe et basé dans la région arabe. Cependant, les équipes, les collectifs et les institutions peuvent inclure des arabes de la diaspora ou des non-arabes, mais au moins deux membres de l'équipe/des collectifs/des institutions doivent être citoyens/ressortissants d'un pays arabe et basés dans la région arabe. Par ailleurs, les institutions doivent être basées dans la région arabe (Les branches d'organisations internationales étrangères ne sont pas éligibles à se porter candidats).

- **Discipline**

Ce programme est ouvert aux chercheurs de diverses disciplines en art, sciences humaines et sociales et les domaines connexes. Les disciplines en **art et en sciences humaines** comportent l'histoire de l'art, la littérature comparée, l'art contemporain, les études de conservateur, les beaux-arts, le graphisme, l'architecture, les langues et la littérature, les études folkloriques, les médias, la musicologie, les arts de la scène, et les arts visuels. **Les principaux domaines en sciences sociales** comportent des disciplines comme l'anthropologie, la démographie, l'économie, l'histoire, les sciences politiques, la psychologie et la sociologie. **Les domaines connexes** comprennent l'éducation, les études de genre, les études culturelles et les études urbaines. **Les propositions interdisciplinaires sont encouragées.**

- **Individus, équipes, collectifs et institutions**

Ce programme est ouvert aux chercheurs individuels, aux équipes de recherche, aux collectifs et aux institutions (universités, centre de recherche, centres artistiques, ONG de recherche, etc.).

Aux fins de cet appel :

- Les chercheurs individuels peuvent être des universitaires ou des praticiens de l'art

- Les équipes de recherche comprennent des chercheurs d'institutions, de régions géographiques et de disciplines identiques ou différentes et ayant un intérêt pour la recherche multidisciplinaire sur le sujet des arts.
- Un collectif est un groupe de chercheurs indépendant qui travaille en collaboration sur un thème spécifique depuis des années et qui dispose d'un énoncé de mission, d'un ensemble de pratiques ou d'un ensemble de résultats reflétant son identité et ses objectifs.
- Les institutions peuvent être une université ou un département universitaire, un groupe de réflexion, une ONG de recherche, etc.

Les équipes de recherche, les collectifs et les institutions doivent présenter leurs applications en équipes composées de quatre membres au maximum, dont un chercheur principal et des co-chercheurs.

- **Éducation**

Individus :

Un candidat doit être :

- titulaire d'un diplôme de doctorat dans l'une des disciplines ou domaines décrits ci-dessus ; ou
- un professionnel de l'art avec au moins dix ans d'expérience pratique.

Équipes, collectifs et institutions :

- Les équipes et les collectifs peuvent être composés d'un maximum de quatre membres
- La structure d'équipe peut prendre l'une des deux formes suivantes :
 - Un titulaire de doctorat (chercheur principal) dans l'une des disciplines ou domaines décrits ci-dessus et jusqu'à trois membres de l'équipe, titulaires (au moins) d'une maîtrise et/ou des praticiens de l'art.
 - Un praticien en art ayant au moins dix ans d'expérience après l'obtention du diplôme (chercheur principal) et jusqu'à trois membres de l'équipe, titulaires (au moins) d'une maîtrise et/ou des praticiens de l'art.
- Les bénéficiaires de subvention du CASS (chercheurs principaux et co-chercheurs) ayant déjà bénéficié d'une subvention du CASS ne sont éligibles que si leurs subventions ont été clôturées avant mars 2017. Les bénéficiaires de subvention de l'AFAC bénéficiant d'une subvention en cours ne sont pas éligibles.

Échéancier de la subvention :

Les subventions ont une durée de 18 mois pour les individus, les équipes et les collectifs (débutant en décembre 2019 et se terminant en mai 2021) et ont une durée maximale de 24 mois pour les institutions (débutant en décembre 2019 et se terminant en décembre 2021).

Domaines de soutien du Programme

Ce programme vise à soutenir les projets de recherche à tout moment de leur développement. Les propositions de recherche peuvent être présentées pour de nouveaux projets ou des projets en cours, et pourraient inclure :

- Les phases « pilotes » ou préliminaires d'un projet
- Des projets à plus long terme combinant le travail sur le terrain et l'analyse
- L'analyse et la réévaluation de collectes de données préalablement conclues
- La prolongation de projets antérieurs qui cherchent à établir de nouveaux cas et de nouveaux exemples
- Des projets comparatifs prolongés afin d'inclure des emplacements supplémentaires

- **Résultats du programme :**

Les produits proposés du projet doivent correspondre aux plans de recherche et doivent inclure un travail écrit substantiel, comme des publications (en ligne et/ou imprimées) et des ressources universitaires (par exemple des produits visuels, des sites web, des bases de données, des cursus, des bibliographies, des cartes, des résumés de politiques).

Le produit d'une recherche préliminaire peut être une proposition de recherche entièrement réalisée, tandis que les projets qui incorporent l'analyse de données et la rédaction d'une recherche peuvent avoir des articles substantiels ou des manuscrits entiers comme produits.

Aux fins de ce programme, les films et les documentaires ne sont pas considérés comme des résultats de projet appropriés.

Processus de présentation des demandes

1) Les candidats doivent soumettre un formulaire de candidature et une proposition descriptive (avec annexes) sur le site web de l'AFAC. Si vous avez déjà un compte avec l'AFAC, veuillez vous [connecter](#) avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Une fois connecté, vous serez dirigé vers la page pour remplir le formulaire de candidature et déposer votre demande. Si vous n'avez pas déjà un compte, veuillez créer un [ici](#).

Les propositions complètes peuvent être intégrées dans le formulaire à n'importe quelle période avant la date limite de présentation des demandes fixée au 10 août 2019.

2) En plus du formulaire de candidature à remplir sur le site de l'AFAC, les candidats doivent également remplir un [profil sur le site du CASS](#).

Les documents requis pour la proposition peuvent être soumis en arabe, en français ou en anglais. Les propositions et les documents joints devraient être rédigés dans l'une des trois langues ; le mélange de langues dans la même proposition risquerait de disqualifier la candidature. Seules les propositions entièrement développées seront examinées par le Comité de sélection. Les propositions finales doivent inclure toutes les informations et détails nécessaires pour que le Comité de sélection puisse comprendre tous les plans et idées. La proposition finale doit être de 10-15 pages tapées avec interligne double (police de caractère de taille 12). Cette limite de 15 pages ne comprend pas les annexes, ni l'échéancier du projet, les résultats, la demande de budget, et le CV (voir ci-dessous).

Directives de rédaction des propositions

I - La partie principale de la proposition doit inclure les éléments suivants :

Contexte et justification (Critère d'évaluation 1) : Cette section doit expliquer l'importance de la recherche et les nouvelles connaissances qui seront générées à la suite du projet. Elle doit décrire le contexte et les informations générales sur les questions et les sites de recherche explorés. Elle doit identifier les questions de recherche explorées par le projet, l'importance de les explorer dans les sites de recherche identifiés, et la méthodologie qui sera utilisée pour étudier ces questions. Elle doit indiquer clairement l'argument central, la contribution ou l'hypothèse de la recherche.

Revue de la littérature et cadre théorique (Critère d'évaluation 2) : Cette section doit inclure une évaluation des recherches précédentes sur le sujet et les lacunes actuelles dans la littérature. La revue de la littérature doit démontrer la connaissance du postulant relative à la recherche internationale ainsi que régionale sur le sujet. Elle doit expliquer la contribution de la recherche proposée à l'état actuel des connaissances sur la région, et la contribution possible aux débats théoriques et conceptuels plus larges. Les citations et références bibliographiques doivent être entièrement documentées. Le Comité de sélection n'accepte pas les revues de la littérature qui sont constituées de bibliographie annotée (même si cela est une pratique acceptée dans certaines universités de la région). Le Comité de sélection regardera le plus favorablement les revues de littérature qui réunissent les arguments principaux et les thèmes qui ont trait aux questions de recherche mentionnées et qui situent la recherche dans son contexte théorique, conceptuel et empirique plus large.

Méthodologie (Critère d'évaluation 3) : Cette section doit expliquer la méthodologie et les étapes détaillées pour la réalisation de la recherche au cours de la durée du projet. En plus d'expliquer l'approche méthodologique et sa raison d'être, le candidat doit spécifier les activités de la recherche qui seront menées et comment leurs résultats seront interprétés en relation avec les questions de recherche principales. Ceci comprend l'identification, lorsque cela est pertinent, des archives, sources secondaires, répondants, l'échantillon, la sélection des sites de recherche, les techniques d'analyse proposées et les différentes phases de la recherche, y compris la transcription, la rédaction, la préparation des activités de diffusion et la préparation des manuscrits pour publication. Pour la collecte de données sur le terrain, les plans du chercheur pour obtention des permis nécessaires doivent être adressés. Pour une analyse secondaire, les sources d'informations ou de données et leur accessibilité pour les enquêteurs devraient également être identifiées

dans la proposition. Pour les projets d'équipe, cette section doit spécifier la division du travail entre les co-investigateurs et les autres membres de l'équipe.

- Bibliographie : liste de toutes les œuvres citées et consultées dans la proposition.

II - La proposition doit également répondre aux questions suivantes :

- L'importance des résultats prévus.
- Les plans pour rédiger et disséminer les résultats de la recherche. Pour les équipes de recherche, cette section devrait clarifier la paternité des résultats de la recherche.
- Les dispositions mises en place pour protéger la confidentialité et les sujets humains, ainsi qu'une évaluation de l'impact des résultats probables. Cela devrait être discuté selon les principes éthiques de chaque discipline. Les candidats acceptés sont tenus de respecter les éthiques de recherche du CASS et de signer les formulaires pertinents.
- L'utilisation des établissements de recherche à l'institution du chercheur ou d'autres institutions.

III – Toutes les propositions doivent contenir les annexes suivantes et être soumises conformément aux formulaires fournis :

- [Annexe 1 : L'échéancier et les résultats du projet](#)

L'échéancier du projet de recherche doit être présenté dans un maximum de 2 pages (interligne simple), en décrivant le déroulement de la recherche proposée et les résultats attendus durant chaque phase du projet. La durée de la recherche pour les projets individuels et collectifs (équipes/collectifs de recherche) peut s'étendre jusqu'à 18 mois durant la période entre le 15 décembre 2019 et le 15 mai 2021. La durée de la recherche pour les projets des institutions peut s'achever en 24 mois, entre le 15 décembre 2019 et le 15 décembre 2021. *La version finale de l'annexe 1 fera partie du contrat de la bourse.*

- [Annexe 2 : Un formulaire budgétaire](#)

Les budgets pourraient inclure les frais du chercheur(s), les frais de recherche sur le terrain (y compris le logement hors de l'emplacement local, frais de voyages et de transport liés à la recherche, frais de subsistance), honoraires de consultants à court terme offrant une assistance technique, et les coûts des réunions/atelier de travail liés à la recherche, ainsi que l'achat d'équipement, logiciels, livres, et autres fournitures liés à la recherche.

Dans des cas exceptionnels, le Comité de sélection pourrait considérer d'allouer une portion de la bourse, pas plus de 30% du montant total, aux rémunérations ou en remplacement de salaire pour : a) l'investigateur principal ou un projet individuel ; b) l'investigateur principal et les co-investigateurs pour un projet d'équipe ou de collectivité (30% pour **tous** les salaires ou rémunérations combinés). Les projets d'institution peuvent consacrer une portion de la bourse, pas plus de 10% du montant total requis, à des dépenses de fonctionnement spécifiques. Le comité de sélection se réserve le droit de déterminer si les éléments des coûts de fonctionnement proposés sont pertinents ou non.

Les budgets ne peuvent pas inclure les frais généraux de recherche/universitaire, ni les frais de voyage/frais d'enregistrement à des conférences/atelier de travail.

Le budget doit clairement indiquer si d'autres sources de financement sont déjà disponibles ou ont été demandées et quels éléments seront entièrement ou partiellement couverts par les autres sources. Le Comité de sélection et les employés de l'AFAC et du CASS vont réviser chaque budget au cas par cas. Veuillez noter que le budget total et détaillé décerné ne correspondra pas nécessairement au budget demandé. ***Veuillez lire attentivement [le formulaire de demande de budget](#) pour obtenir les détails complets sur les dépenses admissibles et les instructions pour remplir le formulaire.***

Formulaire électronique / en ligne

En plus de télécharger le récit descriptif du projet et les annexes décrits ci-dessus, les candidats doivent fournir les informations suivantes en utilisant le [formulaire de candidature électronique](#) (UN seul formulaire par projet) :

- Les détails du projet (titre, résumé de 250 mots, durée et lieu(x) de recherche).
- L'historique du projet (si pertinent) qui décrit les phases précédentes du projet, les prévisions pour l'avenir du projet et les collaborateurs précédents qui ne participeront pas nécessairement dans ce stage du projet.
- Les résultats doivent inclure des publications (en ligne ou imprimées) comme résultats principaux du projet, et pourraient inclure des ressources universitaires (par exemple des représentations visuelles, sites web, bases de données, cursus, bibliographies, cartes, résumés de politiques), à l'exception de films.
- Le formulaire de demande budgétaire. Le budget doit refléter le travail sur le terrain et le nombre de chercheurs, et peut aller à un maximum d'USD 15 000 pour les chercheurs individuels, USD 25 000 pour les recherches collaboratrices, d'équipes et de collectifs, et d'USD 35 000 pour les institutions. ***Le Comité de sélection ne peut approuver que les demandes de budget qui sont en rapport avec les activités prévues et les résultats escomptés du projet.*** Les budgets prévisionnels ne peuvent être soumis qu'au moyen du formulaire fourni. Les formulaires incomplets ne seront pas pris en considération.
- Détails personnels et professionnels de chaque chercheur (nom, pays de citoyenneté, email, profession/institution actuelle, brève biographie (150 mots au maximum), éducation, compétence(s) linguistique(s), expérience professionnelle, publications pertinentes). Les co-investigateurs devront créer leur profil individuel en ligne sur la [plateforme du CASS](#), et y inclure les détails professionnels mentionnés ci-dessus.
- Nom et coordonnées d'une référence académique/professionnelle qui peut attester de l'importance et la faisabilité du projet proposé. Le chercheur doit soumettre une lettre de recommandation de cette référence.

Documents requis pour les demandes des projets individuels (télécharger à l'application en ligne)

- [Formulaire de demande en ligne](#)
- [Page de profil sur le site du CASS](#)
- **Proposition de 10-15 pages.** *Veuillez noter que toutes les propositions présentées seront soumises à un logiciel de détection du plagiat.*

- [Annexe 1 : L'échéancier et les résultats du projet \(Téléchargez le formulaire\)](#)
- [Annexe 2 : Un formulaire budgétaire \(Téléchargez le formulaire\)](#)
- **Annexe 3** : Un CV incluant une liste de publications et/ou un portfolio du travail achevé du candidat
- **Une lettre de recommandation d'une référence académique/praticien en art citée dans le formulaire de candidature**
- **Une copie du passeport ou de la carte d'identité**

Documents requis pour les demandes des projets d'équipes (télécharger à l'application en ligne)

- [Formulaire de demande en ligne](#)
- [Page de profil sur le site du CASS](#)
- **Proposition de 10-15 pages.** *Veillez noter que toutes les propositions présentées seront soumises à un logiciel de détection du plagiat.*
- [Annexe 1 : L'échéancier et les résultats du projet \(Téléchargez le formulaire\)](#)
- [Annexe 2 : Un formulaire budgétaire \(Téléchargez le formulaire\)](#)
- **Annexe 3** : Des CV incluant une liste de publications et/ou un portfolio du travail achevé de tous les membres de l'équipe
- [Annexe 4 : Formulaire de confirmation d'engagement des membres de l'équipe de recherche \(Téléchargez le formulaire\)](#). Tous les membres de l'équipe sont priés de signer ce formulaire (signature électronique ou copie scannée) afin d'exprimer leur consentement au projet et leurs rôles tels qu'identifiés dans l'Annexe 1.
- **Une lettre de recommandation d'une référence académique/ praticien en art citée dans le formulaire de candidature. La lettre devra être pour le projet et non pas pour les membres de l'équipe.**
- **Une copie du passeport ou de la carte d'identité de chaque investigateur**

Documents requis pour les demandes des projets de collectifs (télécharger à l'application en ligne)

- [Formulaire de demande en ligne](#)
- [Page de profil sur le site du CASS](#)
- **Proposition de 10-15 pages.** *Veillez noter que toutes les propositions présentées seront soumises à un logiciel de détection du plagiat.*
- [Annexe 1 : L'échéancier et les résultats du projet \(Téléchargez le formulaire\)](#)
- [Annexe 2 : Un formulaire budgétaire \(Téléchargez le formulaire\)](#)
- **Annexe 3** : Des CV incluant une liste de publications et/ou un portfolio du travail achevé de tous les membres de l'équipe
- [Annexe 4 : Formulaire de confirmation d'engagement des membres de l'équipe de recherche \(Téléchargez le formulaire\)](#). Tous les membres de l'équipe sont priés de signer ce formulaire (signature électronique ou copie scannée) afin d'exprimer leur consentement au projet et leurs rôles tels qu'identifiés dans l'Annexe 1.
- **Annexe 5** : Documents collectifs : mission et objectifs, liste des membres du conseil d'administration (ou de tout autre organe directeur similaire), le cas échéant, portefeuille du collectif soulignant les travaux terminés (description du collectif comprenant les domaines de travail et les intérêts)
- **Une lettre de recommandation d'une référence académique/ praticien en art citée dans le formulaire de candidature. La lettre devra être pour le projet et non pas pour les membres de l'équipe.**
- **Une copie du passeport ou de la carte d'identité de chaque investigateur**

Documents requis pour les demandes des projets d'institutions (télécharger à l'application en ligne)

- [Formulaire de demande en ligne](#)
- [Page de profil sur le site du CASS](#)
- **Proposition de 10-15 pages.** *Veillez noter que toutes les propositions présentées seront soumises à un logiciel de détection du plagiat.*
- [Annexe 1 : L'échéancier et les résultats du projet \(Téléchargez le formulaire\)](#)
- [Annexe 2 : Un formulaire budgétaire \(Téléchargez le formulaire\)](#)
- **Annexe 3 :** Des CV incluant une liste de publications ou un portfolio du travail achevé de tous les membres de l'équipe
- **Annexe 4 :** Une lettre officielle soumise par la direction de l'institution confirmant que les chercheurs qui se portent candidats sont autorisés à travailler sur ce projet au nom de l'institution et auront accès aux services et équipements nécessaires et que le projet de recherche figure à l'ordre du jour et dans l'intérêt de l'institution de recherche
- **Annexe 5 :** Documents institutionnels : mission et objectifs, rapport annuel, document d'enregistrement, liste des membres du Conseil (ou toute autre corps régisseur), portfolio du travail achevé de l'institution (description de l'institution y compris des domaines d'activités et intérêts)
- **Une lettre de recommandation d'une référence citée dans le formulaire de candidature**
- **Une copie du passeport ou de la carte d'identité de chaque investigateur**

Pour présenter une demande, veuillez remplir le formulaire de candidature sur le [site web de l'AFAC](#) ET créer [un profil sur le site du CASS](#).

Processus de sélection

Un Comité de sélection multidisciplinaire composé de chercheurs arabes de renom et de professionnels en art ayant des recherches et des publications établies ainsi que l'expérience dans la recherche et l'enseignement régional examinera et sélectionnera les propositions pour financement. Les procédures de sélection du Comité respectent les plus hauts critères de jugement académique et éthique. Les décisions finales sont fondées sur des critères d'évaluation centrés autour les facteurs suivants :

1. **La contribution à la connaissance** (question de recherche / importance et originalité)
2. **La cohérence théorique et conceptuelle et revue de la littérature**
3. **La méthodologie y compris les étiques de la recherche**
4. **Les résultats** (diffusion / impact potentiel / pertinence à la région arabe)
5. **La faisabilité** (CV / qualifications du chercheur / échéancier du projet / budget)

Les résultats seront communiqués aux candidats en octobre 2019. Les candidats retenus recevront une Lettre d'attribution provisoire confirmant leur sélection et, le cas échéant, des demandes de clarification et d'élaboration de la part du Comité de sélection.

Aperçu des conditions de la bourse

Les candidats individuels, les équipes de recherche, les collectifs et les institutions sélectionnés sont tenus de respecter les exigences suivantes du projet :

1. Soumettre une demande de proposition, un échéancier de travail, et un budget révisés d'ici novembre 2019, répondant aux demandes de clarification ou d'élaboration posées par le Comité de sélection dans sa décision préliminaire d'acceptation.
2. Remplir le questionnaire sur l'éthique de la recherche.
3. Signer un contrat qui spécifie le budget, l'échéancier, les résultats, et les obligations du/des chercheurs.
4. Participer à un atelier de travail en décembre 2019 afin de rencontrer les membres du Comité de sélection, présenter leurs projets pour avoir des commentaires en retour et recevoir l'orientation d'AFAC et du CASS sur la rédaction des rapports, les procédures financières et l'éthique de la recherche, et signer les contrats de bourse. (Les frais de participation à cet événement ne devraient pas être budgétisés dans les propositions. Ils seront pris en charge directement par l'AFAC et le CASS.)
5. Assister au Quatrième Forum de Recherche du CASS qui aura lieu au printemps 2020. (Les frais de participation à cet événement ne devraient pas être budgétisés dans les propositions. Ils seront pris en charge directement par l'AFAC et le CASS.)
6. Produire le contenu lié au projet pour les sites web du CASS et de l'AFAC (comme la description du projet et les profils des chercheurs).
7. Soumettre des rapports narratifs et financiers intermédiaires. Les rapports financiers doivent inclure les reçus originaux de toutes les dépenses du projet.
8. Soumettre le dernier récit descriptif et le rapport financier final dans les 30 jours qui suivent la fin de la durée de la bourse.
9. Produire les résultats identifiés dans la proposition soumise conformément à l'échéancier du projet (Annexe 1).

Échéancier de la bourse

- **15 mai 2019** : La demande de candidature sera disponible en ligne.
- **10 août 2019** : Dernier délai pour soumettre les propositions finales et complètes à 23h (heure locale de Beyrouth). Les propositions incomplètes ne seront pas considérées par le Comité de sélection.
- **Octobre 2019** : Les décisions seront communiquées aux candidats.
- **Novembre 2019** : Soumission des propositions finales révisées selon les commentaires du Comité de Sélection.
- **Les 2 premières semaines de décembre 2019** : Atelier de travail à Beyrouth.
- **15 décembre 2019** : Les projets peuvent commencer lors de la signature des contrats entre les boursiers sélectionnés, le CASS et l'AFAC.
- **Printemps 2020** : Participation au Quatrième Forum de Recherche du CASS. Lieu et date du Forum seront signalés ultérieurement.
- **15 mai 2021** : Les projets des chercheurs individuels, des équipes de recherche et des collectifs doivent être terminés.
- **15 décembre 2021** : Les projets des institutions doivent être terminés.

Les candidats potentiels peuvent s'adresser au CASS et à l'AFAC avec des questions sur n'importe quel aspect de l'appel à propositions. Veuillez envoyer vos courriels à : cathy.khatter@arabculturefund.org ET à l'unité des bourses et subventions du CASS au : grants@theacss.org.

Veillez consulter notre [page de Foire aux Questions](#) avant de postuler.

Pour postuler, veuillez vous connecter avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Une fois connecté, vous serez dirigé vers la page des applications. Si vous ne possédez pas de compte, créez-en un ici.

Remarque : Afin de faciliter la lecture et d'alléger le présent texte, nous avons employé le masculin comme genre neutre, sans préjudice pour la forme féminine, pour désigner aussi bien les femmes que les hommes. Le Conseil arabe pour les sciences sociales et AFAC soulignent leur engagement absolu à soutenir l'égalité des genres et traduisent cet appui dans le contenu de leurs publications en version papier et numérique.